

Commune de SAINT-CLAIR-SUR-L'ELLE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation

1^{er} juillet 2025

Date d'Affichage

15 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le huit juillet à vingt heures trente,
le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance
publique sous la présidence de Mme Maryvonne RAIMBEAULT, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

Étaient présents : MM. Maryvonne RAIMBEAULT, Fabienne LENOËL,
Philippe GAILLARDON, Laëtitia DUBOSCQ (arrivée à 21h00), Annick
PLANTEGENEST, Pauline BOSCHER, Stéphane LECHANOINE, Benoît
LAVARDE, Floriane VISART DE BOCARMÉ, Maryline VAUTIER, Raymond
GIRARD, Serge ANFRAY.

Étaient absents excusés et représentés : M Jean-Marc VARIN qui donne
pouvoir à M Benoît LAVARDE, Mme Anne-Marie RABEC qui donne pouvoir à
Mme Maryline VAUTIER, M Yohann GARREAU qui donne pouvoir à M
Stéphane LECHANOINE

Monsieur Raymond GIRARD remplit les fonctions de secrétaire.

**OBJET : DÉLIBÉRATION 2025 - N°07/03 : PARTICIPATION AU FONDS
D'AIDE AUX JEUNES**

Le Conseil Municipal décide de ne pas reconduire sa participation en 2025 au fonds
d'aide aux jeunes en difficulté.

Le Conseil Municipal privilégie l'aide sociale de la commune pour étudier les demandes
des jeunes de son territoire (besoins en matériel en début d'apprentissage, vêtements
de travail, etc.).

De plus, la commune a investi dans 3 logements meublés destinés aux jeunes apprentis
ou en formation ou étudiants. Ce service représente un coût de fonctionnement à
destination des jeunes.

Ainsi délibéré à Saint-Clair-sur-l'Elle, les jour mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance Raymond GIRARD	Le Maire Maryvonne RAIMBEAULT
	 